



COMMUNICATION
DU COMITÉ DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMITE DE DIRECTION

N° 01/04.2016

ANALYSE DE LA STATISTIQUE POLICIÈRE VAUDOISE DE LA
CRIMINALITÉ POUR LE SECTEUR DE LA POLICE RÉGION MORGES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Le 21 mars 2016, la Police cantonale a présenté le bilan 2015 de la criminalité dans le canton de Vaud. Sur l'ensemble du canton, les infractions au Code pénal ont diminué de 19 % en 2015, alors qu'elles avaient diminué de 8,4 % en 2014, par rapport à 2013.

L'objectif du présent écrit est de focaliser l'analyse sur le secteur d'engagement de la Police Région Morges, ci-après PRM. L'analyse se limitera aux types d'infractions suivantes :

1.1 ATTEINTES AU PATRIMOINE

- Abus de confiance
- Vol
- Brigandage
- Dommages à la propriété
- Escroquerie
- Extorsion et chantage
- Recel

1.2 ATTEINTES À LA LIBERTÉ

- Menaces
- Contrainte
- Séquestration ou enlèvement
- Violation de domicile

1.3 ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

- Homicides
- Lésions corporelles
- Voies de fait
- Mise en danger
- Rixe/agression

Nous n'observons pas ici les chiffres liés à la circulation routière, ni à la consommation de stupéfiants.

Dans un premier temps, nous comparons la criminalité sur le secteur de la PRM avec la moyenne cantonale.

Dans un second temps, nous mettons en exergue les différences entre les communes membres de l'Association.

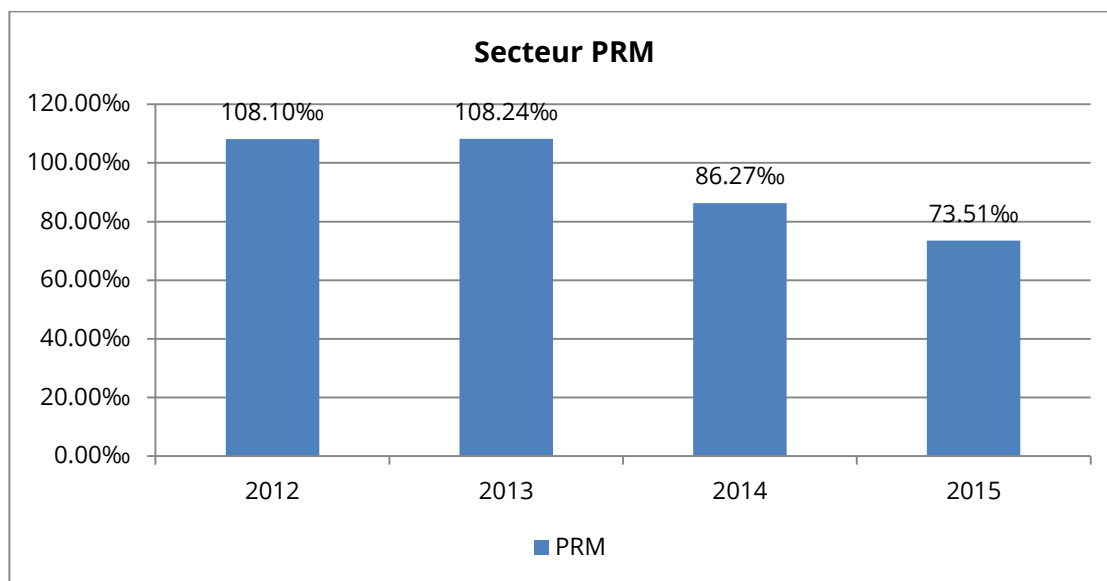
Dans un troisième temps, nous analysons la situation de notre ville-centre, au regard des autres villes du canton.

2 COMPARAISON CANTON - SECTEUR PRM

2.1 BAISSÉ DE LA CRIMINALITÉ 2014-2015

L'évolution de la fréquence (nombre d'infractions par habitant en ‰) est la suivante :

- Canton : diminution de **19%** (- 8,4% de 2013-2014)
- PRM : diminution de **13,8%** (- 19% de 2013-2014)
- Morges : diminution de **21,6%** (- 22,3% de 2013-2014)
- Tolochenaz : augmentation de **32,4%** (- 11,8% de 2013-2014)
- Préverenges : augmentation de **7,5%** (- 26,4% de 2013-2014)
- Saint-Prex : diminution de **19,2%** (+ 17% de 2013-2014)
- Buchillon : augmentation de **233,3%** (- 57,1% de 2013-2014)
- Lussy-sur-Morges : diminution de **43%** (- 75% de 2013-2014)



Le secteur de la PRM, connaît une baisse significative de la criminalité pour la seconde année consécutive.

Les communes de Morges, Saint-Prex et Lussy-sur-Morges ont connu une baisse de la criminalité en 2015. En revanche, les communes de Tolochenaz, Prévèrenges et Buchillon enregistrent une augmentation de la fréquence des infractions pénales.

Pour les communes de Tolochenaz et Prévèrenges, cela met un coup d'arrêt à trois années consécutives de baisse.

Nous observons une augmentation importante à Buchillon, qui sera détaillée plus en avant. Précisons, toutefois, que cette augmentation de 233,3% représente, en chiffres absolus, une augmentation de 11 cambriolages.

2.1.1 MORGES

La baisse des chiffres de la criminalité à Morges touche tous les secteurs ; - 17,2% d'atteintes au patrimoine (- 47,3% de cambriolages), - 38,5% d'atteintes à la liberté et - 17,5% d'atteintes à la vie et à l'intégrité physique.

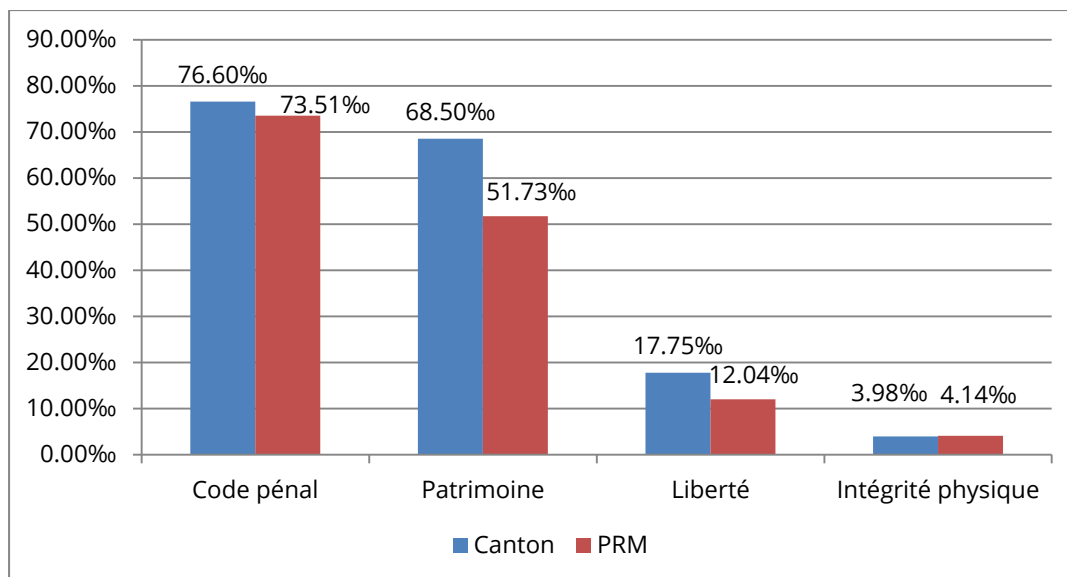
Les vols à l'arraché, actes particulièrement intrusifs, ont à nouveau diminué. Nous en comptons 5 en 2015 alors que nous en déplorons 13 en 2013 et 7 en 2014.

Les crimes et délits qui portent atteinte à la vie et à l'intégrité corporelle sont en nette diminution par rapport à l'année précédente.

Finalement, relevons que les atteintes à l'intégrité sexuelle (- 75%) et les lésions corporelles simples (- 55.6%) sont en forte diminution par rapport à 2014.

2.2 ETAT DE SITUATION EN 2015

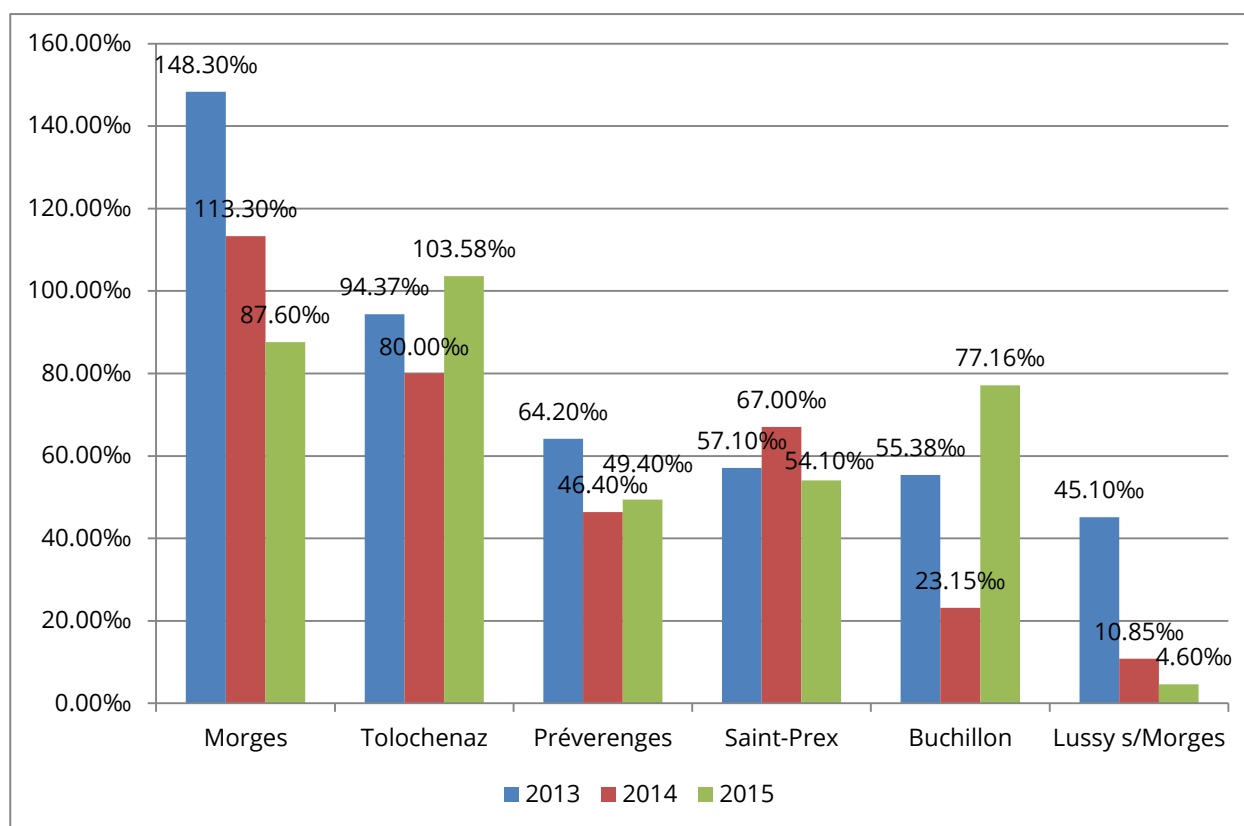
Le schéma ci-après illustre la fréquence des délits par typologie (patrimoine / liberté / intégrité physique) pour le canton et le secteur de la PRM. En termes de fréquence, le secteur PRM présente des chiffres inférieurs à la moyenne du canton.



Nous observons que :

- La fréquence des infractions au Code pénale du secteur PRM est inférieure à la moyenne cantonale.
- La fréquence des atteintes au patrimoine du secteur PRM est nettement inférieure à la moyenne cantonale.
- La fréquence des atteintes à l'intégrité physique est légèrement supérieure à la moyenne cantonale.

3 COMPARAISON ENTRE LES COMMUNES MEMBRES



3.1 MORGES

La Ville de Morges présente une fréquence des infractions au Code pénal supérieure à la moyenne cantonale. De manière générale, les villes-centres accueillent des personnes non-résidentes et augmentent leur densité de population en journée. Cela explique l'augmentation de la fréquence des infractions, laquelle est calculée en fonction du nombre d'habitants.

Morges, de par son statut de chef-lieu de district, avec ses commerces, ses entreprises, ses écoles, ses manifestations et son attrait touristique, attire un grand nombre de personnes, ce qui explique cette plus haute fréquence des infractions. En règle générale, nous remarquons que la fréquence des infractions augmente avec la population. Cependant, en comparaison avec les autres villes du canton, force est de constater que la situation de Morges s'est fortement améliorée. En effet, en 2013, seules les villes de Lausanne et de Vevey comptent une fréquence supérieure à Morges. Désormais, cette dernière a amélioré son classement, passe également derrière Yverdon et Aigle, et se rapproche des fréquences de Nyon. (cf. point 4).

Dans tous les secteurs, Morges présente une fréquence plus élevée que les autres communes membres de l'Association, pour les raisons évoquées plus haut, à l'exception de la fréquence enregistrée à Tolochenaz cette année.

3.2 TOLOCHENAZ

En 2015, après deux années consécutives de baisse, Tolochenaz enregistre une augmentation significative de 32,4%, soit 46 infractions de plus qu'en 2014. Avec une fréquence de 103,58‰ en 2015, elle atteint presque la fréquence de 2012 qui était alors de 109,7‰. Ces mauvais chiffres sont dus principalement à trois facteurs :

- L'augmentation des voies de fait, 5 en 2014 et 15 en 2015.
- L'augmentation des dommages à la propriété sans vol, qui sont passés de 3 en 2014 à 16 en 2015.
- L'augmentation d'autres infractions pénales non-spécifiées dans les statistiques cantonales et qui ne relèvent pas de l'ordre public. Ces dernières sont passées de 2 à 11 entre 2014 et 2015.

3.3 PRÉVERENGES

Après deux années de baisse importante, Préverenges a connu 18 infractions de plus que l'année précédente. Cette légère augmentation de 7,5%, par rapport à 2014, est due à des infractions pénales non-spécifiées dans les statistiques cantonales et qui ne relèvent pas de l'ordre public. En revanche, nous observons une baisse des cambriolages de 10,3%.

3.4 SAINT-PREX

Saint-Prex a connu une baisse importante de la criminalité en 2015, soit une diminution de 19,2% (70 infractions de moins qu'en 2014). Cette évolution est principalement liée à la baisse des cambriolages (68 en 2014 et 42 en 2015) ainsi qu'à la baisse des vols simples (129 en 2014 et 82 en 2015). Avec une fréquence des infractions au Code pénal de 54.10‰, Saint-Prex a atteint son chiffre le plus favorable depuis 2012.

3.5 BUCHILLON

Après deux années de baisse successives de la criminalité sur son territoire (- 43,5% en 2013 et - 57,1% en 2014), Buchillon enregistre une hausse importante en 2015 (+ 233,3%), soit 35 infractions de plus qu'en 2014. Cette augmentation découle des 11 cambriolages commis, lesquels sont constitutifs de 33 infractions :

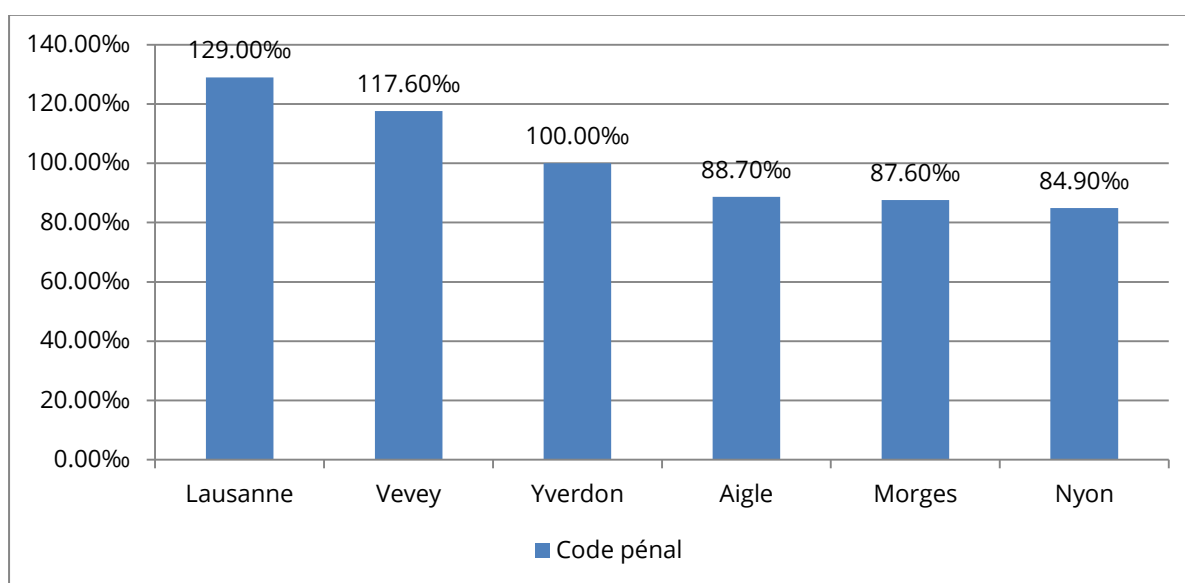
- des vols par effraction (0 en 2014 et 11 en 2015)
- des dommages à la propriété lors de vols par effraction (0 en 2014 et 11 en 2015)

- des violations de domicile lors de vols par effraction (0 en 2014 et 11 en 2015).

3.6 LUSSY-SUR-MORGES

La Commune de Lussy-sur-Morges enregistre pour la troisième année de suite une baisse de la criminalité sur son secteur. Elle s'explique par le fait que la commune a enregistré 10 cambriolages en 2012, 7 en 2013, 2 en 2014 et 0 en 2015. Avec une fréquence des infractions au Code pénal de 4.6‰, Lussy-sur-Morges est la commune la moins criminogène du secteur en 2015.

4 COMPARAISON AVEC LES AUTRES VILLES-CENTRES



Comme évoqué précédemment, la taille des villes influe sur la fréquence des infractions. Par conséquent, il est logique que Lausanne connaisse une fréquence plus élevée que les autres villes du canton.

Le schéma ci-dessus illustre les fréquences des principales villes vaudoises. A la lecture de ce diagramme, il apparaît qu'en 2015 la Commune de Morges est moins criminogène que Lausanne, Vevey, Yverdon et Aigle. Sa situation s'apparente à celle de Nyon.

5 CONCLUSION

A la lecture des chiffres sur la criminalité de l'année 2015, il ressort que le secteur de la PRM présente une situation plus favorable que la moyenne cantonale.

Relevons que la Commune de Morges a connu une baisse importante de la criminalité pour la seconde année consécutive (- 22,3% en 2014 et - 21,6% en 2015).

Tolochenaz et Buchillon ont connu des hausses significatives en 2015.

Un effort principal sera apporté aux situations de Tolochenaz et Buchillon, afin d'inverser à nouveau la tendance dans ces communes.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 7 avril 2016.

Communication présentée au Conseil intercommunal en séance du 12 avril 2016.